

Droit au Logement 38

c/o association le Fournil
2, rue Georges Sand
38100 Grenoble

Les occupantEs

du 7 place Bonnevey
38100 Grenoble

Eric PIOLLE,
maire de Grenoble
Hôtel de Ville de Grenoble
11, boulevard Jean PAIN
38000 Grenoble

**Objet : Lettre ouverte au maire de Grenoble, Eric Piolle
au sujet de l'occupation du 17 place Bonnevey, quartier de l'Abbaye**

Monsieur le maire,

Suite à un certain nombre d'accusations mensongères lues et entendues dans la presse à partir des déclarations des élus de votre majorité, les occupantEs du 7, place Laurent Bonnevey et le DAL 38 tiennent par ce courrier à rétablir les faits.

L'occupation du 7 rue Laurent Bonnevey résulte d'une décision collective prise par des personnes sans-logement, très mal-logées ou expulsables. Plusieurs rencontres, auxquelles le DAL 38, mais aussi des représentants d'autres associations grenobloises, participaient, se sont tenues pendant plusieurs semaines pour décider de ce qu'elles souhaitaient faire en commun.

Vous n'êtes pas sans savoir bien évidemment que, d'après un Toit pour Tous et la Métro, 1800 personnes sont sans-abris, que plus de 16.000 ménages sont en attente, parfois depuis plusieurs années d'un logement social. Ni que plus de 17.000 logements sont vacants dans cette agglomération (selon la dernière étude de l'INSEE).

Il a donc été décidé de réaliser une occupation-réquisition tout à fait légitime, puisque le préfet et vous-mêmes, qui en avez légalement le droit lorsque la demande de logements excède l'offre, ne le faites pas. Et si vous ne le faites pas, qui le fera ? Refuser d'utiliser votre droit de réquisition est un choix politique. Et pour tout vous dire, Monsieur le maire, quand les premières personnes se sont installées dans les huit appartements vacants, elles pensaient qu'elles auraient affaire à l'EPFL et à la Métro, mais pas à ACTIS ou à la mairie de Grenoble.

L'objectif commun est que tous les participantEs à cette action soient relogés dans de vrais logements dignes, de manière durable. Beaucoup sont en recherche depuis des années. Toutes ont engagé des démarches personnelles, beaucoup ont mené des luttes collectives, certaines sont reconnues prioritaires DAHO ou DALO, y compris par l'action de l'Equipe Juridique Mobile, mais jamais relogées comme prévu par la loi. L'autre objectif est d'obtenir l'application de la loi de réquisition, pour toutes celles et ceux qui viennent aux permanences du DAL, de plus en plus nombreuxSES, et qui (sur)vivent dans des conditions insupportables. Beaucoup d'entre elles, et c'est un comble, sont renvoyés vers nos permanences par le 115 ou des travailleurs sociaux, totalement désemparés par l'inaction des pouvoirs publics en la matière.

Pour revenir à ce que nous avons entendu de la bouche de vos adjoints ou conseillers municipaux dans la presse ces derniers jours, permettez-nous de vous rappeler certains éléments que nous tenons également à rendre publics.

Au cours de la réunion du jeudi 16 décembre, la délégation (composée de 4 occupantEs et 2 militantEs du DAL) reçue par Mme DESLATTES, M.BERON-PEREZ et un membre de votre cabinet, a été plusieurs fois “menacée” de risques de coupures des fluides. Au terme de la réunion, nous vous avons expliqué que notre délégation seule ne pouvait rien décider mais que les demandes de la Ville de Grenoble seraient soumises le lendemain à une réunion des occupantEs, comme le veut la démocratie de notre organisation.

Vendredi 17 décembre, à quelques heures de cette réunion prévue à midi, quelle ne fut pas notre surprise de constater que l’électricité avait déjà été coupée ! Un coup de téléphone immédiat à M.BERON-PEREZ nous apprend que le courant serait peut-être rétabli « *en fonction de nos réponse aux demandes de la Ville* ». Chantage et repréailles, voilà des négociations qui commençaient bien alors que le discours tenu par les éluEs la veille vibrait de « *confiance mutuelle à construire collectivement* » !

Malgré tout, la réunion a été maintenue et nous avons pris les 3 décisions suivantes :

- D’accord pour donner toutes les informations concernant la situation des personnes et familles occupantes, comme demandé par la Ville de Grenoble : c’est-à-dire la typologie des familles, s’ils sont en demande d’un hébergement ou un logement, s’ils sont prioritaires ou non et à quel titre. Seul détail : les noms ne seraient pas complets (initiales seulement) tant que les propositions n’étaient pas clairement établies et correspondraient à un relogement digne, décent et stable. Pourquoi seulement les initiales dans un premier temps ? Tout simplement parce que certains d’entre-nous sont sans-papier et menacés d’être expulsés, alors que nous sommes en France depuis des années et pour la plupart travaillons, ou sommes scolarisés au lycée, ou en formation, certains autres sont en procès avec leur bailleur pour indécence et craignent d’avoir été blacklistés par le bailleur (pour quelle autre raison serions-nous en attente d’une proposition décente depuis plusieurs années ?)
 - D’accord pour que le CCAS vienne faire des permanences à la MDH Abbaye-Jouhaux pour assurer un suivi social d’accès aux droits, car de nombreuses personnes en ont besoin, alors même qu’elles sont pour beaucoup domiciliées au CCAS de Grenoble... ainsi que nous en avons discuté la veille avec les deux éluEs qui nous avaient reçus. Cette proposition avait immédiatement été acceptée avec enthousiasme dès la venue sur place du directeur de la MDH Abbaye-Jouhaux, le lundi 14/12 au matin. Quinze jours plus tard, vous noterez que nous n’avons pas vu l’ombre d’un travailleur social nous prévenir de la tenue d’une éventuelle permanence.
 - refus d’accepter la proposition de la mairie de nous envoyer dans les centres hébergements d’urgence hivernaux, car les conditions de vie sont déplorables et précaires : ils ferment le 31 mars 2021, rejetant les personnes temporairement hébergées à la rue. Nous vous renvoyons vers ce blog de Médiapart (alimenté par un collectif composé de militantEs, de travailleurs sociaux, de professionnels de la santé...) qui recense les horreurs vécues par les personnes hébergées dans ces structures en Isère : <https://blogs.mediapart.fr/hebergementgrenoble/blog> ainsi que vers les nombreux articles de presse qui ont étayé les inqualifiables manquements au droit au logement, à l’alimentation et à la dignité humaine de ces centres dits « d’accueil ».
- Précisions que cette décision avait déjà été prise lors de la précédente réunion des habitantEs. Elle avait été communiquée à M. BERON-PEREZ par mail mercredi soir, accompagnée d’une autre liste composée de 30 personnes non-occupantes du lieu, à la rue, et venues à nos permanences, qui, elles, étaient d’accord pour un hébergement hivernal. A ce jour, alors que cette liste comporte les noms complets et coordonnées des 30 personnes et que, selon vos services, il reste encore de la place dans les foyers d’hébergement hivernal, **aucune d’entre elles n’a encore été hébergée...**

A la suite à cette réunion, une délégation de 4 occupantEs, accompagnéEs par une personne du DAL38, a donc remis en main propre vendredi 18 décembre à 16h30 à un salarié du CCAS une liste parfaitement exploitable

des 52 personnes vivant sur place (cf. pièce jointe), afin que la mairie, comme convenu la veille, commence à travailler sur différentes propositions en fonction de la diversité de nos situations : en attente d'un logement HLM, d'une mutation, d'un hébergement digne et stable, d'un relogement suite à ou avant une expulsion...

En vérité, ces situations, M. le maire, vous sont sans doute déjà connues. En effet un certain nombre d'entre nous, rassemblés en une délégation d'une quinzaine de personnes exposées à la diversité des problèmes rencontrés, ont déjà rencontré votre conseiller au logement, M. BERON PEREZ, en septembre de cette année. Nous n'avons pas alors dissimulé nos identités, ni notre volonté de faire respecter nos droits bafoués, en luttant pour des conditions de vie et de logement meilleures.

Aujourd'hui, après l'électricité, ce sont l'eau et le chauffage qui ont été coupés. C'est inhumain, indigne et intolérable : comment peut-on accepter de mettre en danger la vie d'autrui (nous vous rappelons l'impossibilité de réaliser le premier des gestes barrières – se laver les mains comme vous l'avez si bien expliqué aux grenoblois-ses lors du 1^{er} confinement – avec de l'eau courante). et SOUS LE SEUL PRETEXTE que ce dernier refuse temporairement de donner son identité complète ?

Dans un premier temps, on a essayé de nous faire croire que cela n'avait rien à voir avec l'occupation, mais que le changement de propriétaire prévu le 31/12/20 exigeait un changement de contrat : mais pour prendre l'exemple de l'eau, il n'est pas nécessaire de procéder à une coupure lorsqu'on change le nom du titulaire du contrat ! Mieux encore, lorsque nous avons appelé Eaux de Grenoble-Alpes, mercredi 23/12, pour essayer de comprendre les raisons, de la coupure, il nous a été répondu que le contrat au nom d'ACTIS n'avait pas été résilié ! Nous aurait-on menti, Monsieur le maire ?

Et aujourd'hui, sans sourciller, les mêmes dont des éluEs expliquent tout au contraire que si les fluides ont été coupés, c'est la faute du DAL et que l'association fait « obstruction » ? C'est vrai qu'il est toujours plus facile de s'agiter en tapant sur une association sans salariés ni subventions ni local plutôt que d'agir vraiment et s'attaquer sérieusement à la résolution des problèmes que cette occupation soulève : le relogement et non l'hébergement de toutes et tous, l'application de la loi de réquisition, l'arrêt des ventes et des démolitions des logements sociaux, et s'attaquer enfin à la crise du logement qui sévit dans votre ville !

Pour finir, permettez-nous de vous rappeler que les délégations du DAL sont toujours constituées en majorité de mal-logés ou sans-abris directement concernés qui parlent non seulement de leur situation mais de toutes celles et ceux qui rencontrent les mêmes problèmes.

Admettez que nous, premiers concernés, sommes capables de penser, de jauger, de choisir, de faire confiance ou non, de décider collectivement et de donner la direction que nous souhaitons à nos combats, à nos paroles, à nos vies.

Nous refuser cela, c'est faire preuve d'un immense mépris envers celles et ceux qui sont constamment exclus, privés de voix et droits par le système en place que vous dites vouloir changer, **c'est nous traiter en sous-citoyens**. Cessez donc de considérer que c'est le DAL le problème, mais bien la crise du logement !

Au-delà de cette mise au point dont nous espérons que vous avez compris la nécessité tant l'écart entre les propos tenus dans la presse par vos élus et la réalité étaient grands, nous vous écrivons aussi et surtout pour vous demander que s'ouvre à nouveau la discussion une fois l'eau, l'électricité et le chauffage rétablis.

Nous avons en effet du mal à croire que l'humaniste que vous affirmez être et qui, lors d'une distribution alimentaire vendredi 27/11, avait à juste titre « *un sentiment profond de colère face à ces inégalités* » (Dauphiné Libéré du 29/11/20) puisse, du fait de ses décisions, laisser vivre encore longtemps 52 personnes dans une situation aussi indigne, c'est-à-dire dans le noir, le froid et sans eau, pensant qu'elles regagneraient la rue.

Monsieur le maire, cette « *solidarité* » dont vous vous faisiez le chantre ce même jour doit aussi s'appliquer au logement et passer par le quartier de l'Abbaye : un relogement est possible, une expulsion complètement évitable !

A Grenoble, le 27/12/2021

Les occupantEs présentEs en réunion le 27/12/2021 et DAL 38

Pièce jointe :

- copie mise au propre de la liste qui a été transmise au CCAS le vendredi 18 décembre